

Décision DG n° 2025-18 du 01/04/2025 - Nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues GLP-1 » à l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu la décision DG n° 2023-192 du 14 décembre 2023 modifiée portant création du comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues du GLP-1 » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-193 du 19 décembre 2023 modifiée portant nomination auprès comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues du GLP-1 » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide

Article 1^{er} : Est nommée membre du comité scientifique temporaire « analyse de l'usage des analogues du GLP-1 » pour la durée du mandat restant à courir :

Madame LE PAGE (Cécilia) en remplacement de Madame CERMINARA (Laura).

Article 2 : La Directrice médicale médicaments 1 est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 1^{er} avril 2025

Catherine PAUGAM-BURTZ

Directrice générale